

LE SYSTÈME ÉDUCATIF français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III). L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges puis dans les lycées généraux technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'est achevée la rénovation de la formation professionnelle en lycée entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans certains cas, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

AVERTISSEMENT

À partir de l'édition 2017 de *Repères et références statistiques*, les termes désignant dans le second degré, le premier et second cycle sont remplacés respectivement par « formations en collège » et « formations en lycée ». Ainsi, les formations en collège incluent la sixième (qui relève du cycle de consolidation), les classes de cinquième, quatrième et troisième, ainsi que l'enseignement adapté (Segpa, ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.).

REMARQUE

Ensemble du Supérieur : source Onisep.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Formations
en lycée et en
apprentissage

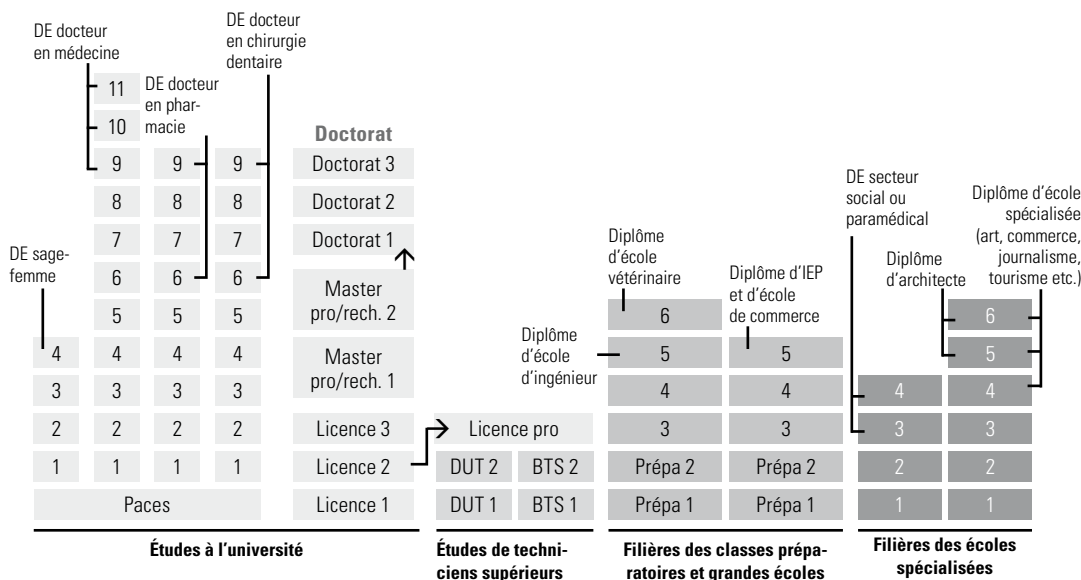
SECOND DEGRÉ

Formations
en collège

PREMIER DEGRÉ

Enseignement
élémentaire

Enseignement
préélémentaire



	Bac général	Bac technologique	BT	Bac pro	CAP
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique	Terminale BT	Terminale professionnelle	
	Première générale	Première technologique	Première BT	Première professionnelle	2 ^{de} année CAP
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique		Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP

Diplôme national du brevet (DNB)		
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	Sixième à troisième Segpa
	Quatrième	
	Cinquième	
Cycle III (consolidation)	Sixième	
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
	Cours moyen première année	
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année	
	Cours élémentaire première année	
Cycle I (apprentissage premiers)	6 ans	Cours préparatoire
		Grande section
		Moyenne section
		Petite section

BT Examen terminal

→ Passage d'une formation à une autre

■ Enseignements adaptés, ASH

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

A LA RENTRÉE 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,6 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, 109 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1).

L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation des inscriptions de 2,3%. Certes, la hausse résulte d'un accroissement des doubles inscriptions des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à l'université, mais en partie seulement (voir 6.1). Tous les types d'établissement participent à cette croissance, à des degrés divers. Les formations d'ingénieurs (+4,1%) continuent à se développer sur le même rythme que les années précédentes. Les classes préparatoires attirent toujours, même si le nombre d'inscriptions augmente un peu moins vite cette année. Il est à noter que l'augmentation apparemment très forte des écoles de commerce et autres est en grande partie un artefact dû à la recomposition de cette catégorie d'établissements (voir 6.9).

Le second degré poursuit sa croissance au même rythme que l'année précédente (+0,8% au lieu de +0,7%). Comme à la rentrée 2015, elle est essentiellement portée par les formations générales et technologiques en lycée (+3,1%). Les formations professionnelles en lycée marquent un peu le pas (-0,3% après +0,3%). On notera la baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), poursuivant la tendance des années passées. Enfin, les apprentis de l'enseignement secondaire continuent de baisser (-0,5%), mais à un rythme très nettement ralenti par rapport aux années précédentes (-6,7% entre 2013 et 2014). Comme les effectifs d'apprentis du supérieur poursuivent leur hausse à un rythme soutenu (+5,9%), le nombre total de jeunes en apprentissage croît de nouveau, après plusieurs années de baisse (2).

Le premier degré, quant à lui, reste stable, avec une diminution du nombre d'enfants scolarisés en maternelle (-0,9%) compensée par l'augmentation de 0,6% des élèves en élémentaire. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) continue à accueillir davantage d'élèves d'une année à l'autre (+1,5%).

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers.

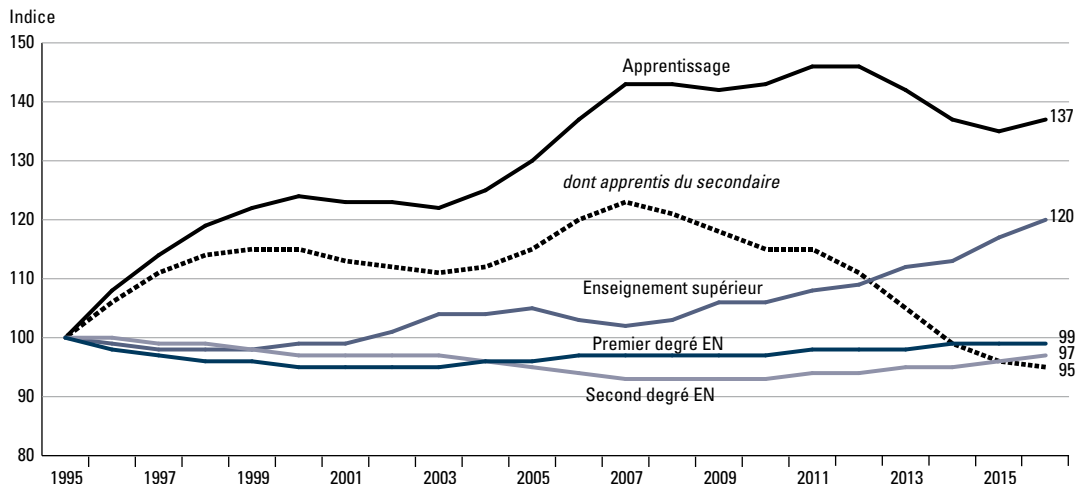
	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016p	Évol (%) 2016/2015
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 760,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4	0,0
Prélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5	-0,9
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5	0,6
ASH	129,8	91,2	58,7	44,3	45,1	46,8	47,2	48,0	48,7	49,4	1,5
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 472,8	5 497,1	5 536,4	5 579,4	0,8
Formations en collège	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 237,6	3 243,6	3 229,8	3 228,7	0,0
Formations professionnelles en lycée (1)	807,9	750,0	705,4	705,5	691,1	694,7	670,3	663,0	667,0	665,2	-0,3
Formations générales ou technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 470,6	1 498,9	1 550,9	1 599,2	3,1
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	95,6	94,5	95,8	94,4	91,7	88,8	86,3	-2,8
Second degré Agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	149,9	153,3	153,6	148,6	143,7	144,5	142,8	-1,1
Scolarisation dans établissements de la Santé (2)	96,2	88,2	81,4	71,5	72,6	72,6	71,7	70,3	71,4	72,0	0,9
Centre de formation des apprentis (3)	244,1	226,9	376,1	433,5	442,9	443,3	430,1	411,8	410,5	417,6	1,7
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	313,1	313,4	286,3	267,1	261,2	259,9	-0,5
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	122,9	122,9	138,0	138,8	144,0	152,5	5,9
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	6,9	6,9	5,8	5,9	5,3	5,2	-2,5
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 432,0	2 471,2	2 550,8	2 609,7	2,3
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 355,9	1 385,8	1 445,6	1 474,4	2,0
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	87,6	88,8	88,8	93,5	95,0	98,0	99,0	1,0
STS	67,9	199,3	238,9	242,2	245,8	246,0	255,0	255,2	256,1	257,2	0,5
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	115,7	115,0	115,0	115,8	116,4	116,2	116,6	0,3
Formations d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,6	122,0	130,4	130,4	137,3	141,5	146,4	152,5	4,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	121,3	126,7	126,7	134,2	134,3	136,2	152,1	11,6
Écoles paramédicales et sociales (3)	91,7	74,4	93,4	137,4	140,6	140,7	135,1	135,4	135,2	135,2	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	76,0	121,7	218,5	194,1	192,4	192,4	205,3	207,5	217,2	222,8	2,6
dont autres établissements d'enseignement universitaire (6)	n.d.	35,5	36,2	58,7	57,6	57,6	61,3	60,5	63,7	66,2	3,9
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 061,7	15 146,8	15 315,8	15 382,7	15 518,8	15 627,9	0,7
Total élèves du premier degré (7)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 825,2	6 851,9	6 869,5	6 871,2	0,0
Total élèves et apprentis du second degré (7)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 920,6	5 920,9	5 954,5	5 994,5	0,7
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 570,0	2 610,0	2 694,9	2 762,2	2,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEFP © SIES

- À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.
- Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).
- Données provisoires pour l'année 2016.
- Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris celles en partenariat.
- Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
- Établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).
- Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

2 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEFP © SIES

DÉFINITIONS

En 2015-2016, les effectifs de la population scolarisée (15 126 300) ont augmenté de 99 400 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,7% par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4%. Au total, 22,7% de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2015-2016.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. Mais ils diminuent dans cinq d'entre elles : Guadeloupe (1,7%), Martinique (1,0%), Paris et Reims (0,3%), Dijon (0,1%). La hausse la plus importante revient à l'académie de Guyane (1,5%) ; viennent ensuite celles de Créteil (1,4%), Lyon et Versailles (1,3%) et de Montpellier (1,2%).

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,5% dans l'académie de Corse à 31,6% dans celle de Guyane. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,2% en Haute-Garonne contre 16,4% dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15,0% de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (27,2%) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2014 et 2015). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

TAUX DE SCOLARISATION - Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2015-2016.

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2015/2014 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2015/2014 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	59 985	-0,7	343 409	17,5	Seine-et-Marne	329 892	0,9	1 405 950	23,5
Cantal	23 881	-0,6	145 731	16,4	Seine-Saint-Denis	394 431	1,7	1 604 646	24,6
Haute-Loire	44 708	-0,5	227 324	19,7	Val-de-Marne	313 583	1,5	1 391 297	22,5
Puy-de-Dôme	146 694	0,8	650 043	22,6	Créteil	1 037 906	1,4	4 401 893	23,6
Clermont-Ferrand	275 268	0,2	1 366 507	20,1	Paris	653 776	-0,3	2 215 183	29,5
Ardèche	62 048	0,4	325 598	19,1	Yvelines	343 413	1,3	1 429 167	24,0
Drôme	106 186	0,4	506 855	20,9	Essonne	309 998	1,4	1 299 400	23,9
Isère	311 625	1,0	1 261 783	24,7	Hauts-de-Seine	377 783	1,1	1 613 193	23,4
Savoie	90 363	0,1	432 395	20,9	Val-d'Oise	301 808	1,5	1 225 849	24,6
Haute-Savoie	165 592	1,0	806 116	20,5	Versailles	1 333 002	1,3	5 567 609	23,9
Grenoble	735 814	0,7	3 332 747	22,1	Île-de-France	3 024 684	1,0	12 184 685	24,8
Ain	130 190	0,9	638 945	20,4	Calvados	162 577	1,0	695 220	23,4
Loire	173 820	0,2	763 099	22,8	Manche	95 121	-0,4	499 245	19,1
Rhône	507 368	1,8	1 844 803	27,5	Orne	55 524	-1,4	285 154	19,5
Lyon	811 378	1,3	3 246 847	25,0	Caen	313 222	0,1	1 479 619	21,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1 822 460	0,9	7 946 101	22,9	Eure	125 713	0,3	604 750	20,8
Doubs	129 919	0,5	538 258	24,1	Seine-Maritime	300 748	1,0	1 263 094	23,8
Jura	51 692	-0,3	259 920	19,9	Bouen	426 461	0,8	1 867 844	22,8
Haute-Saône	45 505	-0,9	237 041	19,2	Normandie	739 683	0,5	3 347 463	22,1
Territoire de Belfort	33 232	0,8	144 526	23,0	Dordogne	68 579	-0,3	416 521	16,5
Besançon	260 348	0,1	1 179 745	22,1	Gironde	369 468	2,0	1 569 359	23,5
Côte-d'Or	126 291	0,3	535 220	23,6	Landes	71 734	0,7	408 308	17,6
Nièvre	36 795	-0,4	210 312	17,5	Lot-et-Garonne	62 039	0,6	334 295	18,6
Saône-et-Loire	102 513	-0,2	555 353	18,5	Pyrénées-Atlantiques	134 929	0,1	673 858	20,0
Yonne	64 484	-0,4	341 340	18,9	Bordeaux	706 749	1,1	3 402 341	20,8
Dijon	330 083	-0,1	1 642 225	20,1	Corrèze	43 445	-0,5	240 487	18,1
Bourgogne-Franche-Comté	590 431	0,0	2 821 970	20,9	Creuse	17 835	-0,6	119 131	15,0
Côtes-d'Armor	118 514	-0,1	598 341	19,8	Haute-Vienne	78 415	0,6	375 909	20,9
Finistère	195 451	-0,1	909 368	21,5	Limoges	139 695	0,1	735 527	19,0
Ille-et-Vilaine	280 167	1,6	1 055 259	26,5	Charente	64 517	-0,3	354 645	18,2
Morbihan	154 993	-0,1	749 679	20,6	Charente-Maritime	122 191	0,3	643 812	19,0
Rennes	749 125	0,5	3 312 647	22,6	Deux-Sèvres	72 546	0,3	374 370	19,4
Bretagne	749 125	0,5	3 312 647	22,6	Vienne	106 628	1,2	436 537	24,4
Cher	55 312	-0,1	308 942	17,9	Poitiers	365 882	0,5	1 809 364	20,2
Eure-et-Loir	90 286	0,7	436 109	20,7	Nouvelle-Aquitaine	1 212 326	0,8	5 947 232	20,4
Indre	38 871	-0,6	223 419	17,4	Aude	67 810	-0,4	369 188	18,4
Indre-et-Loire	140 410	0,0	610 236	23,0	Gard	153 031	0,6	748 147	20,5
Loir-et-Cher	64 354	-0,1	334 483	19,2	Hérault	279 276	2,3	1 139 328	24,5
Loiret	155 114	1,6	676 033	22,9	Lozère	15 750	-1,1	75 906	20,7
Orléans-Tours	544 347	0,5	2 589 222	21,0	Pyrénées-Orientales	93 167	0,4	475 043	19,6
Centre-Val de Loire	544 347	0,5	2 589 222	21,0	Montpellier	609 034	1,2	2 807 612	21,7
Corse-du-Sud	23 758	0,2	154 910	15,3	Ariège	26 576	-0,3	152 522	17,4
Haute-Corse	30 540	0,4	175 005	17,5	Aveyron	49 628	-0,5	280 445	17,7
Corse	54 298	0,3	329 915	16,5	Haute-Garonne	341 668	1,4	1 356 134	25,2
Corse	54 298	0,3	329 915	16,5	Gers	33 611	-0,6	191 576	17,5
Meurthe-et-Moselle	181 889	1,2	731 143	24,9	Lot	28 272	-0,2	172 391	16,4
Meuse	35 282	-1,7	189 655	18,6	Hauts-Pyrénées	44 188	-0,1	228 691	19,3
Moselle	211 029	0,3	1 044 023	20,2	Tarn	76 723	0,1	388 364	19,8
Vosges	72 424	-1,3	369 610	19,6	Tarn-et-Garonne	51 936	0,4	257 905	20,1
Nancy-Metz	500 624	0,3	2 334 431	21,4	Toulouse	652 020	0,7	3 028 028	21,6
Ardennes	54 315	-0,8	276 993	19,6	Occitanie	1 261 636	0,9	5 835 640	21,6
Aube	66 598	0,8	310 394	21,5	Loire-Atlantique	334 696	1,4	1 379 211	24,3
Marne	137 699	-0,4	572 912	24,0	Maine-et-Loire	202 584	0,4	815 129	24,9
Haute-Marne	32 273	-1,7	179 244	18,0	Mayenne	66 769	-0,1	306 879	21,8
Reims	290 885	-0,3	1 339 543	21,7	Sarthe	125 254	-0,6	570 152	22,0
Bas-Rhin	263 116	0,7	1 122 355	23,4	Vendée	136 282	0,6	674 230	20,2
Haut-Rhin	153 609	0,4	764 256	20,1	Nantes	865 585	0,6	3 745 601	23,1
Strasbourg	416 725	0,6	1 886 611	22,1	Pays de la Loire	865 585	0,6	3 745 601	23,1
Grand Est	1 208 234	0,2	5 560 585	21,7	Alpes-de-Haute-Provence	29 758	-0,4	161 786	18,4
Aisne	112 343	-0,3	539 066	20,8	Hautes-Alpes	25 557	0,2	140 530	18,2
Oise	181 828	0,1	827 279	22,0	Bouches-du-Rhône	473 429	0,7	2 032 597	23,3
Somme	138 882	0,8	571 327	24,3	Vaucluse	123 455	0,7	560 699	22,0
Amiens	433 053	0,2	1 937 672	22,3	Aix-Marseille	652 199	0,6	2 895 612	22,5
Nord	677 356	0,9	2 622 022	25,8	Alpes-Maritimes	235 327	1,2	1 087 700	21,6
Pas-de-Calais	331 706	-0,1	1 479 166	22,4	Var	195 798	0,1	1 056 593	18,5
Lille	1 009 062	0,6	4 101 188	24,6	Nice	431 125	0,7	2 144 293	20,1
Hauts-de-France	1 442 115	0,5	6 038 860	23,9	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 083 244	0,7	5 039 905	21,5
					France métropolitaine	14 598 248	0,7	64 699 826	22,6
					Guadeloupe	112 321	-1,7	441 739	25,4
					Martinique	87 251	-1,0	377 636	23,1
					Guyane	83 195	1,5	263 588	31,6
					La Réunion	245 271	0,2	855 090	28,7
					France métro. + DOM (1)	15 126 286	0,7	66 637 879	22,7

1. Hors Mayotte.

© DFPF

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, 15 126 300 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,6 % à la rentrée 2015. Il diminue légèrement de 0,2 point par rapport à 2014.

Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne par rapport à 2014, puisque les 18 ans ou plus sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 18 à 22 ans et de 24 à 29 ans, mais décroît légèrement pour les étudiants âgés de 23 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 18 ans qui augmente le plus.

Le taux de scolarisation en apprentissage des 15-28 ans varie peu. Il recule pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans, est stable ou augmente légèrement pour les autres (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation est stable à la rentrée 2015. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2015-2016 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, encore 6,3 années de formation initiale, dont 2,9 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,2 années contre 2,7 années); elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2014 et 2015). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

ÂGE - L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

PREMIER DEGRÉ - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN).

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ HORS MEN - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

SECOND DEGRÉ DU MEN - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MEN.

AUTRES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

APPRENTIS - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2015-2016

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MEN y c. spécialisé	Ensgt. spécial hors MEN	2 nd degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2014-2015	0-1 an	1 591 358	s.o.								
2014	2 ans	805 784	93 360	11,6 (-0,2)	11,6 (-0,2)						
2013	3 ans	815 241	795 501	97,6 (-0,5)	97,6 (-0,5)						
2012	4 ans	815 288	817 206	100 (0,0)	100 (0,0)						
2011	5 ans	827 339	836 131	100 (0,0)	100 (0,0)	0,1 (0,0)					
2010	6 ans	829 366	833 087	100 (0,0)	100 (0,0)	0,1 (0,0)					
2009	7 ans	835 656	837 862	100 (0,0)	100,0 (0,2)	0,3 (0,0)					
2008	8 ans	830 445	826 612	99,5 (0,3)	99,2 (0,3)	0,4 (0,0)					
2007	9 ans	845 490	835 411	98,8 (0,1)	98,3 (0,1)	0,4 (0,0)	0,1 (0,0)				
2006	10 ans	826 929	814 846	98,5 (0,1)	95,3 (0,2)	0,6 (0,0)	2,7 (-0,1)				
2005	11 ans	824 269	813 449	98,7 (-0,1)	11,7 (-0,8)	0,6 (0,0)	86,4 (0,7)				
2004	12 ans	820 076	805 039	98,2 (-0,1)	0,3 (0,0)	0,7 (0,0)	97,2 (-0,1)				
2003	13 ans	824 907	809 514	98,1 (0,2)		0,8 (0,0)	97,1 (0,2)	0,2 (0,0)			
2002	14 ans	840 019	821 037	97,7 (0,6)		0,9 (0,0)	95,3 (0,6)	1,6 (0,0)			
2001	15 ans	856 915	830 884	97,0 (-0,7)		0,9 (0,0)	89,5 (-0,9)	4,1 (0,1)	2,5 (0,1)		
2000	16 ans	818 150	775 602	94,8 (0,6)		0,9 (0,0)	84,1 (0,7)	4,3 (0,0)	5,5 (-0,1)		
1999	17 ans	809 299	743 506	91,9 (0,0)		0,7 (0,0)	77,7 (0,5)	4,1 (-0,1)	6,5 (-0,4)	2,8 (0,0)	
1998	18 ans	784 208	614 675	78,4 (0,8)		0,6 (0,0)	26,5 (-1,1)	2,3 (-0,1)	7,1 (-0,3)	41,8 (2,1)	
1997	19 ans	783 262	506 756	64,7 (0,9)		0,4 (0,0)	6,9 (-0,4)	1,0 (0,0)	6,9 (0,0)	49,5 (1,4)	
1996	20 ans	767 442	407 702	53,1 (0,6)		0,2 (0,0)	1,8 (-0,1)	0,5 (0,0)	6,2 (0,0)	44,4 (0,7)	
1995	21 ans	742 109	323 536	43,6 (0,6)		0,1 (0,0)	0,6 (-0,1)	0,3 (0,0)	5,1 (0,0)	37,5 (0,7)	
1994	22 ans	733 318	263 078	35,9 (1,0)			0,3 (0,0)	0,2 (0,0)	4,5 (0,1)	30,9 (0,9)	
1993	23 ans	765 012	199 141	26,0 (-0,1)			0,2 (0,0)	0,1 (0,0)	3,4 (0,0)	22,3 (-0,1)	
1992	24 ans	770 434	136 188	17,7 (0,4)			0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	2,3 (0,1)	15,2 (0,3)	
1991	25 ans	783 314	88 888	11,3 (0,1)				0,1 (0,0)	1,4 (0,1)	9,9 (0,1)	
1990	26 ans	782 253	60 300	7,7 (0,2)					0,6 (0,0)	7,0 (0,2)	
1989	27 ans	790 276	42 512	5,4 (0,2)					0,2 (0,0)	5,2 (0,2)	
1988	28 ans	790 043	30 660	3,9 (0,2)					0,1 (0,0)	3,8 (0,2)	
1987	29 ans	804 814	23 319	2,9 (0,1)						2,8 (0,2)	
1985 et avant	30 et plus	42 524 863	140 484	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)	
Total		66 637 879	15 126 286	22,7 (0,1)	10,1 (0,0)	0,1 (0,0)	8,3 (0,0)	0,2 (0,0)	0,6 (0,0)	3,4 (0,1)	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire.

s.o. : sans objet.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en point par rapport à la rentrée 2014. Exemple : à 20 ans, 53,1 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2015, soit 0,6 point de plus qu'à la rentrée 2014.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques.

Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 % (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans, en année (1).

	France métropolitaine					France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2012 2013	2013 2014	2014 2015 (p)	2015 2016 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,2	6,3	6,3	6,3
Fillles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,4	6,5	6,5	6,6
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,5	3,4	3,4	3,4
Fillles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,5	3,4	3,4	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9
Fillles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,0	3,1	3,1	3,2
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,5	2,5	2,6	2,7

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

DÉFINITIONS

En 2015-2016, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 75,9% des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2015-2016, contre 61,8% dix ans plus tôt. Les années au collège sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (79,3% contre 72,6%). Au même âge, 16,5% des garçons sont encore en quatrième, alors que 12,4% des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 60,7% des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 48,4% des garçons (1). Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (65,4% pour les filles et 52,5% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,6% que les filles (28%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 8,1% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 9% contre 7,2%.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

POPULATION À 14, 15, 16 ET 17 ANS - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2015).

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRO COURT SCOLAIRE - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

PRO COURT APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

PRO LONG SCOLAIRE - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

PRO LONG APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

POST-BAC - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2015-2016

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 495	19 460	30 955	11 516	19 463	30 979	2 759	4 998	7 757	2 166	3 875	6 041
6 ^e et 5 ^e	1 895	3 013	4 908	349	505	854	96	129	225	24	18	42
4 ^e	50 963	71 125	122 088	2 948	4 115	7 063	143	232	375	17	40	57
3 ^e (y compris préapprentis)	325 077	312 463	637 540	65 754	92 538	158 292	5 311	7 285	12 596	405	694	1 099
2 ^{de} générale et techno	11 889	12 260	24 149	253 546	212 490	466 036	35 367	38 660	74 027	3 457	3 829	7 286
1 ^{re} générale et techno	270	399	669	11 999	11 925	23 924	213 734	171 192	384 926	37 884	41 098	78 982
Terminale générale et techno	23	14	37	286	363	649	11 176	10 769	21 945	197 322	153 645	350 967
Pro court scolaire (1)	33	38	71	7 075	8 609	15 684	21 786	29 252	51 038	18 212	24 483	42 695
Pro court apprentissage (1)		4	4	3 793	10 698	14 491	9 955	28 420	38 375	10 210	29 157	39 367
Pro long scolaire (1)	219	392	611	47 628	62 795	110 423	78 496	99 556	178 052	82 117	98 818	180 935
Pro long apprentissage (1)				366	2 100	2 466	1 149	4 776	5 925	3 326	9 721	13 047
Post-bac	1	4	5	10	13	23	130	231	361	11 804	11 184	22 988
Total scolarisés	401 865	419 172	821 037	405 270	425 614	830 884	380 102	395 500	775 602	366 944	376 562	743 506
Non-scolarisés (2)	8 042	10 940	18 982	12 687	13 344	26 031	17 849	24 699	42 548	28 542	37 251	65 793
Population (3)	409 907	430 112	840 019	417 957	438 958	856 915	397 951	420 199	818 150	395 486	413 813	809 299

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	2,8	4,5	3,7	2,8	4,4	3,6	0,7	1,2	0,9	0,5	0,9	0,7
6 ^e et 5 ^e	0,5	0,7	0,6	0,1	0,1	0,1	€	€	€	€	€	€
4 ^e	12,4	16,5	14,5	0,7	0,9	0,8	€	0,1	€	€	€	€
3 ^e (y compris préapprentis)	79,3	72,6	75,9	15,7	21,1	18,5	1,3	1,7	1,5	0,1	0,2	0,1
2 ^{de} générale et techno	2,9	2,9	2,9	60,7	48,4	54,4	8,9	9,2	9,0	0,9	0,9	0,9
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,9	2,7	2,8	53,7	40,7	47,0	9,6	9,9	9,8
Terminale générale et techno	€	€	€	0,1	0,1	0,1	2,8	2,6	2,7	49,9	37,1	43,4
Pro court scolaire (1)	€	€	€	1,7	2,0	1,8	5,5	7,0	6,2	4,6	5,9	5,3
Pro court apprentissage (1)				0,9	2,4	1,7	2,5	6,8	4,7	2,6	7,0	4,9
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	11,4	14,3	12,9	19,7	23,7	21,8	20,8	23,9	22,4
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,3	0,3	1,1	0,7	0,8	2,3	1,6
Post-bac	€	€	€	€	€	€	€	0,1	€	3,0	2,7	2,8
Total scolarisés	98,0	97,5	97,7	97,0	97,0	97,0	95,5	94,1	94,8	92,8	91,0	91,9
Non-scolarisés (2)	2,0	2,5	2,3	3,0	3,0	3,0	4,5	5,9	5,2	7,2	9,0	8,1
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

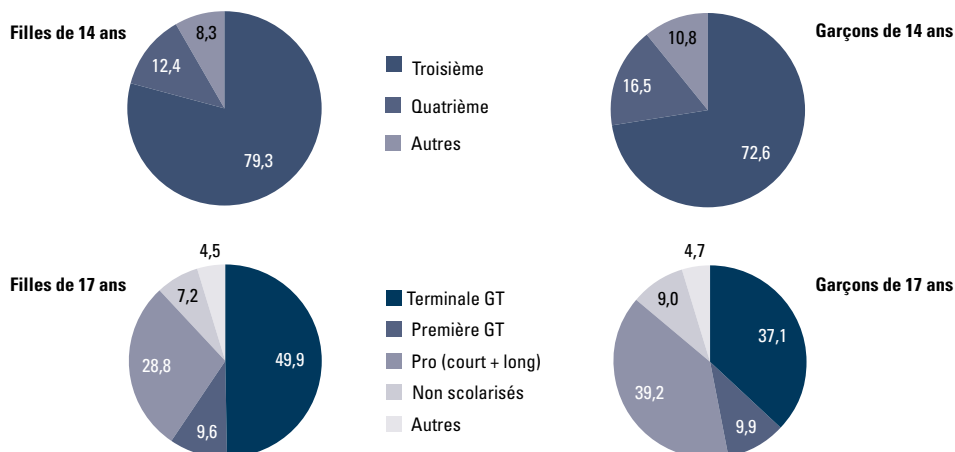
© DEFP

1. Voir « Définitions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombremments d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

3. Les données de population totale sont provisoires.

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2015-2016 (1), en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau (1).

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'année scolaire précédente. Près de 80 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

Le milieu ordinaire scolarise 19 000 élèves supplémentaires, soit une hausse de 7,3 % (contre 8,7 % en 2014). Après deux années de baisse consécutive, les établissements spécialisés voient leurs effectifs progresser de 2,2 % (+1 800 élèves). En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 5,7 % dans les classes du premier degré et de 9,6 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 1,8 % et 10,7 %). Les effectifs de Segpa sont stables.

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (69 000 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (42 700 élèves). Ils sont plus souvent en ULIS (62 000 élèves) qu'en classe ordinaire (49 700 élèves) et forment 46,2 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP - Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et se statuent au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux. Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n°3 et n°12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école (précédemment dénommée CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ULIS-collège ou ULIS-lycée, dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.9.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquêtes n°3 et n°12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)
Premier degré	96 396	111 083	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	5,7
dont PPS (2)	–	89 045	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	7,5
ULIS	37 584	39 684	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	1,8
% public	91,5	91,5	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	
Second degré	37 442	44 278	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	9,6
dont PPS (2)	–	28 789	60 380	70 080	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	9,1
dont Segpa collège	n.d.	7 571	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	0,4
ULIS	5 988	9 350	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	10,7
% public	88,5	87,0	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	7,3
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	4,8
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	2,0
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 951	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	2,2
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9,2
Ensemble (4)	210 979	232 312	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	6,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

1. Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.
2. Voir « Définitions ».
3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

© DEFP

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle dont Segpa (2)		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
Premier degré	111 682			48 361	160 043	5 546	61 615	67 161
Préélémentaire	31 299			6 914	38 213	2 457	21 173	23 630
Élémentaire	80 383			41 447	121 830	3 089	40 442	43 531
Second degré	82 875	15 558	2 313	36 060	118 935	2 299	6 754	9 053
Formations en collège	62 596	15 558	1 093	15 794	78 390	1 464	5 347	6 811
Formations en lycée	19 663		1 204	4 130	23 793	835	1 407	2 242
Autre niveau (4)	616		16	16 136	16 752			
Niveau indéterminé (5)						295	3 205	3 500
Total	194 557	15 558	2 313	84 421	278 978	8 140	71 574	79 714

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Segpa de collège.
3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

© DEFP

3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2015-2016

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels et cognitifs	32 653	36 395	17 086	25 601	111 735	724	36 072	36 796
Troubles du psychisme	28 379	4 588	16 344	3 271	52 582	4 451	16 583	21 034
Troubles du langage et de la parole	18 137	2 313	23 166	2 996	46 612	221	1 349	1 570
Troubles auditifs	3 344	745	2 922	575	7 586	4	2 717	2 721
Troubles visuels	2 265	251	2 286	264	5 066	5	483	488
Troubles viscéraux	2 213	147	1 535	127	4 022	369	75	444
Troubles moteurs	9 194	1 066	11 083	1 224	22 567	607	2 663	3 270
Plusieurs troubles associés	10 311	2 537	5 212	1 760	19 820	1 090	8 615	9 705
Autres troubles	5 186	319	3 241	242	8 988	618	1 891	2 509
Polyhandicap (1)						51	1 126	1 177
	111 682	48 361	82 875	36 060	278 978	8 140	71 574	79 714

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

© DEFP

DÉFINITIONS

DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, 52 500 élèves allophones ont été accueillis dans des établissements du premier et du second degrés : 25 500 dans une école élémentaire, 22 300 dans un collège, et 4 700 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,56% des effectifs scolaires du premier et du second degrés. Par ailleurs, 1 600 jeunes ont été pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en raison principalement de leur âge. La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. L'Île-de-France (académies de Paris, Créteil et Versailles) accueille à elle seule trois élèves sur dix.

Globalement, 88,3% des allophones bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique, lors de leur entrée dans le système éducatif français. Cette prise en charge est plus fréquente au collège (91,2% contre 86,7% dans les écoles élémentaires et 83,1% dans les lycées). Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Dans six académies (Limoges, Guadeloupe, Martinique, Rennes, Toulouse et Caen), au moins un élève sur cinq est accueilli en classe ordinaire sans soutien linguistique malgré sa maîtrise insuffisante du français. Pour les académies de métropole, il s'agit surtout d'élèves scolarisés à l'école élémentaire.

Plus d'un quart des élèves allophones scolarisés dans une école, un collège ou un lycée, sur le territoire français en 2014-2015, l'étaient déjà avant le 1^{er} septembre 2014. Il peut s'agir d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques au-delà d'une année. Il peut aussi s'agir d'élèves arrivés en cours d'année, voire en fin d'année 2013-2014, et pour lesquels la prise en charge s'effectue alors à cheval sur deux années scolaires. La majorité des élèves sont arrivés au cours de l'année scolaire 2014-2015. Les arrivées s'observent tout au long de l'année. Cependant, le flux des entrées est plus important en septembre, lors de la rentrée scolaire : 53% des élèves sont positionnés à cette période (2).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM hors Mayotte, scolarisés en 2014-2015, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année, du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge.

ÉLÈVE ALLOPHONE - Élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde. L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Dès les années 1970, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

SOUTIEN - Dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, module d'accueil temporaire) dans lequel est scolarisé en partie ou entièrement un élève allophone lors de son entrée dans le système éducatif français.

MLDS - Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

AVERTISSEMENT

Depuis la rentrée 2014, la DEPP a complètement rénové l'enquête permettant de recenser les élèves allophones nouvellement arrivés. Auparavant (jusqu'à l'année scolaire 2012-2013), les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille des données individuelles; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et à décrire leur intégration dans le système éducatif français.

Étant donné les révisions apportées à l'enquête, tant au niveau du champ (France métropolitaine et DOM hors Mayotte) que de la méthodologie, les comparaisons temporelles ne sont pas possibles.

Le nouveau dispositif n'étant pas opérationnel, les données de l'enquête 2015-2016 ne peuvent pas donner lieu à une publication.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête EANA 2014-2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.35.

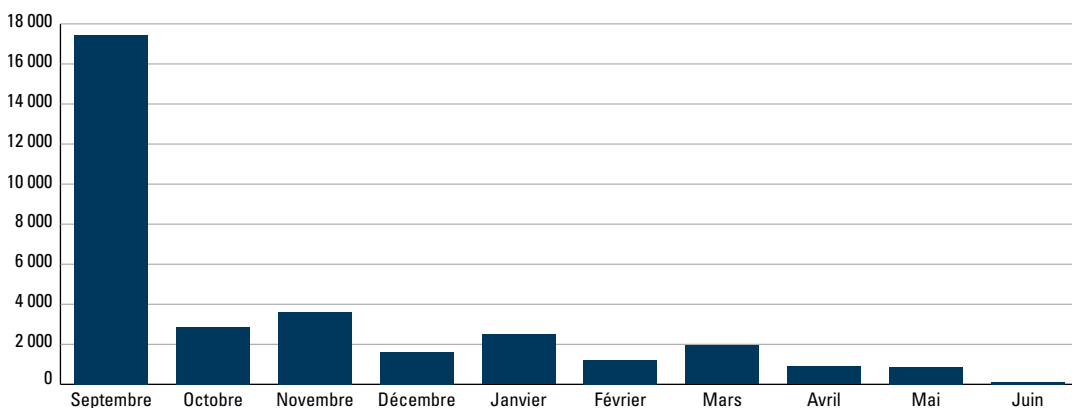
1 Scolarisation des élèves allophones par académie en 2014-2015

Académies	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	400	83,7	263	95,0	95	89,5	758	88,3
Grenoble	1 505	96,5	1 450	98,3	386	97,1	3 340	97,4
Lyon	2 049	93,9	1 326	92,1	226	79,6	3 601	92,4
Auvergne-Rhône-Alpes	3 954	93,9	3 038	95,3	707	90,4	7 699	94,1
Besançon	319	73,5	370	97,6	58	94,8	747	87,1
Dijon	427	81,7	471	89,0	106	74,2	1 004	84,4
Bourgogne-Franche-Comté	746	78,2	841	92,8	164	81,9	1 751	85,5
Bretagne (Rennes)	497	64,9	472	93,5	123	81,3	1 092	79,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	714	82,1	576	85,8	146	74,3	1 436	82,8
Corse	127	61,5	131	99,2	23	95,7	281	81,9
Nancy-Metz	1 044	70,6	831	93,1	109	75,2	1 984	80,3
Reims	367	94,6	322	95,3	105	81,0	794	93,1
Strasbourg	827	75,3	764	94,5	132	78,0	1 723	84,0
Grand Est	2 238	76,3	1 917	94,0	346	78,0	4 501	84,0
Amiens	552	82,7	560	90,9	177	66,5	1 289	84,0
Lille	718	92,0	739	97,1	225	86,8	1 682	93,5
Hauts-de-France	1 270	87,9	1 299	94,3	402	77,4	2 971	89,3
Créteil	2 853	92,7	2 539	84,3	606	77,7	5 997	87,6
Paris	926	99,5	1 063	99,4	440	99,8	2 429	99,5
Versailles	3 359	93,2	3 227	86,0	665	88,1	7 252	89,5
Île-de-France	7 138	93,8	6 829	87,4	1 711	87,4	15 678	90,3
Caen	162	85,2	154	82,4	61	55,0	377	79,2
Rouen	357	65,7	584	99,6	102	94,1	1 043	87,2
Normandie	519	72,0	738	95,9	163	72,9	1 420	84,9
Bordeaux	873	86,2	722	89,3	80	77,5	1 675	87,1
Limoges	195	57,9	247	83,8	129	70,5	571	72,0
Poitiers	275	89,8	169	98,2	79	82,3	523	91,4
Nouvelle-Aquitaine	1 343	82,7	1 138	89,4	288	75,7	2 769	84,7
Montpellier	1 009	80,7	787	94,1	209	87,6	2 005	86,8
Toulouse	996	68,3	1 078	88,0	116	88,6	2 190	79,2
Occitanie	2 005	74,6	1 865	90,6	325	87,9	4 195	82,8
Pays de la Loire (Nantes)	790	79,2	736	93,7	81	56,9	1 607	84,8
Aix-Marseille	1 685	90,5	959	96,8	110	70,8	2 754	92,0
Nice	1 159	89,5	648	97,8	67	64,2	1 874	91,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 844	90,1	1 607	97,2	177	68,2	4 628	91,7
France métropolitaine	24 075	86,7	21 077	91,6	4 620	83,3	49 772	88,5
Guadeloupe	138	80,4	309	73,8	20	-	467	72,6
Guyane	980	84,7	733	88,0	40	87,5	1 753	86,1
Martinique	64	87,1	61	64,1	7	80,0	132	78,3
La Réunion	248	100,0	161	99,4	21	100,0	430	99,7
DOM	1 429	86,8	1 263	85,1	88	69,8	2 780	85,5
France métro. + DOM	25 504	86,7	22 340	91,2	4 708	83,1	52 552	88,3

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Calendrier d'arrivée des élèves allophones au cours de l'année 2014-2015



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

Remarque : les élèves allophones arrivés avant septembre 2014 mais toujours scolarisés en 2014-2015 sont exclus de cette représentation graphique.

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2016-2017 en France métropolitaine et dans les DOM, plus de 1,2 million d'enseignants et de personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (77,3%). Relevant tous du secteur public, les non-enseignants comptent plus d'un tiers de personnel d'assistance éducative.

La baisse considérable du nombre des non-enseignants du secteur public entre 1999 et 2011 (-30%) est largement due au transfert de la gestion des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales à partir de 2004. Hors personnels d'assistance éducative, les effectifs des non-enseignants ont à nouveau augmenté légèrement à partir de 2013 (2,6% entre 2013 et 2016).

Les effectifs des enseignants, dans leur ensemble, ont baissé de 2,7% depuis 1999, avec une évolution différente entre les degrés d'enseignement. Dans l'enseignement scolaire, le second degré public et le premier degré privé ont respectivement perdu 4,8% et 2,4% de leurs effectifs. *A contrario*, le nombre d'enseignants a augmenté de 8,6% dans le premier degré public et de 4,6% dans le second degré privé. Globalement, les effectifs enseignants augmentent de 1% entre 2015 et 2016.

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur (non compris les enseignants non permanents) représentent 5,7% de l'ensemble des personnels en 2016 et 7,3% des enseignants. Leurs effectifs évoluent peu depuis 2011.

LES ENSEIGNANTS - Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Dans l'enseignement supérieur, les personnels non titulaires ne sont pas pris en compte. Sont concernés les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs ou contractuels (voir 9.14).

Les personnels enseignants relevant du ministère en charge de l'agriculture ne sont pas pris en compte.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'Éducation nationale et en rectorat. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Le statut des accompagnants des élèves en situation de handicap a été créé en 2014 (décret du 27 juin 2014), afin de professionnaliser la fonction d'accompagnant et de permettre, entre autres mesures, aux auxiliaires de vie scolaire d'accéder au contrat à durée déterminée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2011.
- Bases « Bulletins de salaire » de décembre 2011 à décembre 2016.
- Annuaire EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF, de 2010 à 2016.

1 Répartition des personnels selon l'affectation de 1999-2000 à 2005-2006

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006 (2)
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 218	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (1)	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
Ensemble des enseignants	980 295	989 890	1 004 672	1 014 684	1 013 736	1 005 138	993 744
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation dont aides-éducateurs et assistants d'éducation	364 790 61 470	368 470 62 320	369 960 60 430	367 195 55 770	353 937 50 190	344 794 51 287	344 154 58 197
Ensemble	1 345 085	1 358 360	1 374 632	1 381 879	1 367 673	1 349 932	1 337 898
Part des enseignants/ensemble	72,9	72,9	73,1	73,4	74,1	74,5	74,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire.**

© DEPP

1. Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

2. Sont inclus dans l'ensemble des enseignants 1 103 enseignants du Cned 1^{er} et 2nd degrés qui n'apparaissent pas dans le tableau.

2 Répartition des enseignants selon le type de programme LOL ou l'affectation depuis 2008-2009

	2006 2007 (1)(2)	2008 2009	2010 2011 (3)	2012 2013	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Enseignement scolaire du premier degré public	321 339	321 739	330 868	324 684	331 921	337 179	341 658
Enseignement scolaire du second degré public	413 107	393 860	389 787	386 903	392 737	396 249	400 211
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 446	715 599	720 655	711 587	724 658	733 428	741 869
Enseignement du premier degré privé	46 123	46 140	44 377	44 521	45 070	42 787	43 110
Enseignement du second degré privé	98 378	95 521	94 262	94 043	95 490	98 629	99 369
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (4)	144 501	141 661	138 639	138 564	140 560	141 416	142 479
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM/ESPE)	77 859	62 141	69 164	69 467	69 954	69 724	69 791
Stagiaires des établissements de formation	24 751	21 002	—	—	—	—	—
Ensemble des enseignants (1)	982 678	940 403	928 458	919 618	935 172	944 568	954 139
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation dont aides-éducateurs, assistants d'éducation et accompagnants élèves situations de handicap (5)	287 785 60 635	242 377 67 538	248 080 68 321	262 328 90 806	261 300 86 772	258 839 82 678	280 373 102 082
Ensemble	1 270 463	1 182 780	1 176 538	1 181 946	1 196 472	1 203 407	1 234 512
Part des enseignants/ensemble	77,3	79,5	78,9	77,8	78,2	78,5	77,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011-2012, situation en janvier de l'année scolaire jusqu'en 2010-2011, situation en décembre de l'année scolaire à partir de 2011-2012.**

© DEPP

1. Sont inclus dans l'ensemble des enseignants 1 121 enseignants du Cned 1^{er} et 2nd degrés qui n'apparaissent pas dans le tableau. Depuis 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales. En 2008, les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur n'ont pas été pris en compte.

2. Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

3. À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

4. Non compris Mayotte (données non disponibles).

5. Le décret du 27 juin 2014 professionnalise la fonction d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), qui se substitue aux assistants de vie scolaire.

Les effectifs de ces personnels sont sous-estimés entre les années 2014-2015 et 2015-2016, en raison d'un défaut de remontée de ces nouveaux statuts.

LA FORMATION INITIALE regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN. À la rentrée 2016, la France métropolitaine et les DOM comptent 45 900 écoles publiques et 5 400 écoles privées (1). En 2016, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (-1,2%) et celui du secteur privé augmente de 1,1%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAA. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Après plusieurs années consécutives de baisse, le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM augmente légèrement en 2016. Les nombres des lycées professionnels sous tutelle du MEN du secteur public et du secteur privé connaissent toujours une forte diminution (respectivement de 1,6% et de 2,5%). Le nombre de collèges poursuit sa hausse, essentiellement dans le secteur privé (1,7%).

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université Clermont Auvergne, par fusion au 1^{er} janvier 2017 des universités Clermont-Ferrand I et Clermont-Ferrand II, porte le nombre d'universités à 71.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAA. Pour les STS, leur nombre continue de progresser en 2016 (+0,4%); pour les CPGE, il augmente pour la première fois depuis la rentrée 2011-2012 (+0,9%): il retrouve d'ailleurs le niveau de cette année scolaire.

La forte augmentation (plus de 20%) du nombre d'écoles de commerce, de gestion et de comptabilité s'explique par un meilleur recensement de ces structures au sein du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

Le nombre de centres de formation d'apprentis baisse de 1,5% en 2016.

STRUCTURES CONCERNÉES - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs. Premier degré : sous tutelle du MEN. Second degré : sous tutelle du MEN ou du MAA. Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

ÉCOLE MATERNELLE - L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - L'école élémentaire accueille les enfants pour le cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2, ainsi que les deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

COLLÈGE - Établissement qui dispense l'enseignement secondaire, qui s'étend de la dernière année du cycle de consolidation (classe de sixième) aux trois années du cycle des approfondissements (cycle IV) : classes de cinquième, quatrième et troisième.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (LEGT) Établissement qui dispense l'enseignement secondaire, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

LYCÉE POLYVALENT - Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

LYCÉE PROFESSIONNEL - Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAA.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 2.18.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

SOURCES

- MEN-MESRI DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
- MEN-MESRI DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MESRI-SIES, RERS 2.18.
- MAA, RERS 4.23.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016p	Évolution 2016/2015 (%)
Premier degré	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246	-1,0
Public	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877	-1,2
Écoles maternelles	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	-2,2
Écoles élémentaires	32 453	32 237	32 091	31 883	31 651	31 415	-0,7
Privé	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369	1,1
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 150</i>	<i>5 142</i>	<i>5 147</i>	<i>5 126</i>	<i>5 172</i>	<i>5 230</i>	<i>1,1</i>
Second degré	12 243	12 209	12 183	12 165	12 148	12 160	0,1
Public	8 122	8 111	8 089	8 080	8 069	8 062	-0,1
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MEN+MAA)</i>	<i>1 483</i>	<i>1 483</i>	<i>1 503</i>	<i>1 527</i>	<i>1 544</i>	<i>1 555</i>	<i>0,7</i>
Établissements sous tutelle du MEN	7 893	7 882	7 863	7 854	7 843	7 836	-0,1
Collèges	5 270	5 274	5 271	5 279	5 290	5 295	0,1
Lycées professionnels	960	942	924	901	874	860	-1,6
LEGT ou polyvalents	1 584	1 587	1 589	1 595	1 600	1 602	0,1
EREA	79	79	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAA	229	229	226	226	226	226	0,0
Privé	4 121	4 098	4 094	4 085	4 079	4 098	0,5
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MEN+MAA)</i>	<i>707</i>	<i>718</i>	<i>718</i>	<i>720</i>	<i>723</i>	<i>721</i>	<i>-0,3</i>
Établissements sous tutelle du MEN	(5) 3 524	(5) 3 503	(5) 3 499	(5) 3 489	(5) 3 488	(5) 3 515	0,8
Collèges	1 776	1 777	1 786	1 796	1 807	1 838	1,7
Lycées professionnels	670	660	659	652	640	624	-2,5
LEGT ou polyvalents	1 077	1 065	1 053	1 040	1 040	1 052	1,2
Établissements sous tutelle du MAA (y compris MFREO)	597	595	595	596	591	583	-1,4
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	75	76	74	74	72	71	-1,4
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	113	110	111	111	0,0
ESPE	-	-	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 286	2 307	2 334	2 367	2 378	2 388	0,4
<i>dont établissements du second degré (MEN+MAA)</i>	<i>2 027</i>	<i>2 041</i>	<i>2 060</i>	<i>2 085</i>	<i>2 106</i>	<i>2 115</i>	<i>0,4</i>
Public	1 376	1 376	1 392	1 415	1 432	1 450	1,3
Privé	910	931	942	952	946	938	-0,8
Établissements avec CPGE	449	451	451	451	445	449	0,9
<i>dont établissements du second degré (MEN+MAA)</i>	<i>435</i>	<i>439</i>	<i>441</i>	<i>443</i>	<i>435</i>	<i>444</i>	<i>2,1</i>
Public	350	351	354	355	351	354	0,9
Privé	99	100	97	96	94	95	1,1
Écoles d'ingénieurs	254	253	254	257	261	266	1,9
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	210	208	195	198	191	236	23,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	236	245	240	241	221	-8,3
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	627	632	637	644	639	639	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur	229	228	235	233	271	275	1,5
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	980	975	969	961	958	944	-1,5
Public	264	268	259	254	255	247	-3,1
Privé	716	707	710	707	703	697	-0,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, l'Institut national universitaire d'Albi et le CUF de Mayotte.

3. Données 2015-2016 reconduites en 2016-2017.

4. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

5. Dont un EREA.

© DEFP